

les-Quint. La clause par laquelle le roi s'était obligé à fournir à l'empereur, en cas de guerre contre le Turc, six cents hommes d'armes et vingt mille hommes d'infanterie payés pour six années, semblait presque une trahison, mais François I^{er}, forcé de l'accepter, ne l'avait fait qu'en se promettant de mettre tout en œuvre pour la rendre illusoire. Son désir d'amener une paix générale était si vif et si sincère, qu'il s'empressa d'intervenir auprès du sultan en faveur de son allié. Ce soin fut confié à Jean de Montluc, déjà chargé de rassurer la seigneurie de Venise sur les intentions du roi. Ses instructions portaient qu'il eût à s'entendre à Constantinople avec Girard de Velwich que Charles-Quint envoyait de son côté pour le même objet. La négociation se suivait avec chances de réussite, lorsqu'elle fut troublée par la présence d'un ambassadeur de Ferdinand d'Autriche, demandant que son maître fut compris dans le traité. D'un autre côté, Gabriel d'Aramont, chargé d'affaires depuis le départ de Polin, ne prêtait qu'un concours très-réservé à Montluc, par lequel il se voyait supplanté. Celui-ci, d'ailleurs, compromettait les intérêts du roi par ses indiscrétions et peut-être même par une sorte de faiblesse pour la cause de Charles-Quint ; aussi dut-il céder à la fin et laisser prendre à son collègue la haute main dans les négociations. D'Aramont profita habilement des craintes que faisaient concevoir au sultan les dissensions intestines survenues tout à coup dans son empire, et fit valoir les avantages d'une paix conclue par l'entremise de François I^{er}, comme une compensation aux griefs qu'avait occasionnés le renvoi de la flotte. Une trêve de de cinq mois entre les parties belligérantes couronna d'abord ses efforts, et, enfin, le 10 décembre 1545, on signa à Andrinople un armistice de dix-huit mois pendant lequel Charles et Ferdinand devaient envoyer des ambassadeurs avec pleins pouvoirs de traiter sur des bases définitives.